

HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS GÉNÉRALES ET D'ANNONCES LÉGALES

ICN #7122
vendredi 20 février 2026



INFORMATEUR CORSE NOUVELLE

**SETTIMANALE CORSU
D'INFORMAZIONE
HEBDOMADAIRE CORSE
D'INFORMATIONS**



**Orlanne • Mariotti. Mariotti
Inouis de Bourges,
pile et face**

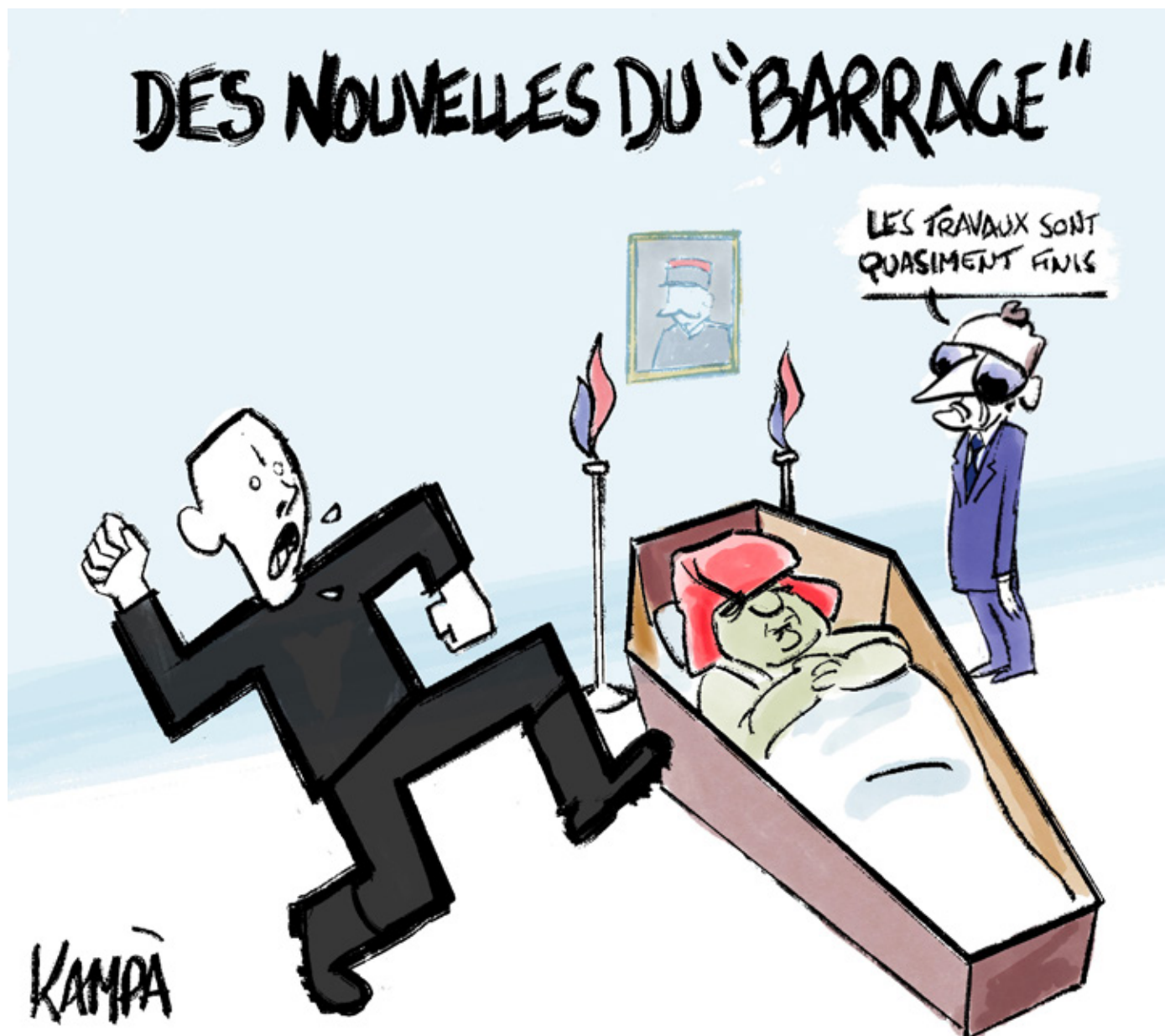
INTERVIEWS P4 À 6

- OPINIONS P2**
- ÉNERGIE P15**
- DETTI È FATTI P16**
- BRÈVES P17**
- AGENDA P18**
- POLITIQUE P19**
- ANNONCES LÉGALES P7**

1,75 €



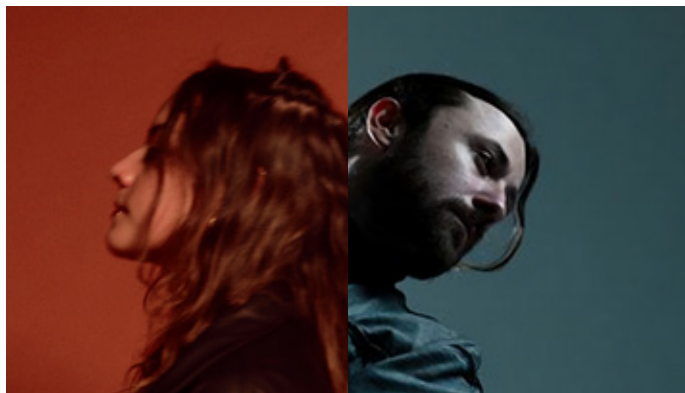
S E M P R ' À F I A N C ' À V O I



HUMEUR

Epstein, son monde et les autres...

«**Elle est tombée, Babylone la grande!** Elle est devenue une demeure de démons... Les rois de la terre se sont livrés avec elle à la débauche»: Apocalypse de saint Jean. L'affaire Jeffrey Epstein, dont des millions de mails et de documents ont été rendus publics par la justice américaine, n'est pas une énième et triste affaire de trafic pédocriminel et d'êtres humains. Elle est l'affaire. Celle qui nous permet de pousser les portes closes des manoirs et des penthouses, de grimper à bord des yachts ou d'aborder les îles privées que possèdent les élites et les puissants de ce monde. Ce monde dont certains d'entre nous scrutent les vitrines dorées: photos impeccables dans les magazines, récits de self-made-men dans nos journaux, fragments de vie exposés sur nos écrans de télévision lorsque l'un d'eux nous fait les honneurs de sa demeure ou de son jet privé. Mais une fois les photographes renvoyés et les projecteurs éteints, le vernis de cette vie de faste et de lumière se craquèle. Les paillettes sont poussées sous le tapis, et la fête commence. Leur sordide fête... Faite de plaisirs pervers et innombrables, elle a asservi et plongé dans un cauchemar plus de mille jeunes filles pour assouvir les fantasmes les plus ignobles d'une certaine caste toute puissante. Les masques et les sourires de façade tombent. Entrent alors en scène, dans une danse débridée, politiques, célébrités, financiers, banquiers d'affaires des quatre coins du monde, riant de leur impunité à la face de la planète. Cette inconcevable réalité qui vient d'être affichée nous interroge sur les agissements de cet autre monde, celui auquel 99,9 % des humains ne sont pas connectés. Dans une époque où le soupçon est grandissant, où la confiance envers nos dirigeants s'effrite de jour en jour, cette affaire Epstein et ses millions de mails échangés permettra peut-être de désacraliser ces idoles médiatiques auxquelles on a accordé tant d'indulgence: «*En une seule heure est venue ta condamnation...*» ■ **Christophe GIUDICELLI**


**ORLANNE & MARIOTTI. MARIOTTI
INOÛS DE BOURGES, PILE ET FACE
INTERVIEWS**
P4 À 6**ÉNERGIE****CENTRALE DU RICANTO, DANS LE DUR****P15****DETTI È FATTI****P16****EN BREF ET EN CHIFFRES****P17****AGENDA****P18****POLITIQUE****CHRONIQUE INQUIÊTE****P19****ANNONCES LÉGALES****ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE****DIRECTION RÉDACTION**Directeur de la publication – Rédacteur en chef : **Paul Aurelli**Directeur délégué : **Jérôme Fabro-Aurelli** : 06 75 12 93 47 • jfa@daurelli.comChef d'édition : **Elisabeth Milleliri** : 06 44 88 69 40 • informateur.corse@orange.fr1^{er} secrétaire de rédaction : **Eric Patris** : 06 44 88 66 33 • eric.patris-sra@icn-presse.corsica**BUREAU DE BASTIA**

114, rue Claude-Papi, imm. Agostini-ZI d'Erbajolu 20600 BASTIA

Secrétariat : **Bernadette Benazzi** : 04 95 32 04 40 - 06 41 06 58 36 • gestion-informateurcorse@orange.fr**ANNONCES LÉGALES****Albert Tapiero** : 04 95 32 89 92 • al-informateurcorse@orange.fr**ABONNEMENTS****Abderrahim Benyoucef** : 04 95 32 89 97 • icn-abonnement@orange.fr**CORSICAPRESS ÉDITIONS SAS**

au capital social de 150 000 €

114, rue Claude-Papi, imm. Agostini-ZI d'Erbajolu

20600 BASTIA

Tél. 04 95 32 04 40

Société locataire-gérante des titres et marques

Principaux associés : PA, JFA.

CPPAP 1125 C 88773 • ISSN 2114 009

Imprimé par AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt Légal Bastia

À MODU NOSTRU**Alizzazioni imperiali**

Trè settimane nanzì à u prima ghjiru di l'alizzazioni municipali, i squadri di i sfarenti candidati investiscini u tarrenu, ch'ella sighi andendu à pichjà à i porti di l'appartamenti di l'alittori, o scuntrenduli pà issi carrughji, com'è par asem-piu in Aiacciu. U merri, Stéphane Sbraggia, chì hà pigliatu quattru anni fà u futtogliu di Laurent Marcangeli divintatu diputatu, si presenta pà a prima volta com'è capilista. Arradicatu à u centru dirittu, si scrivi in una dimarchja di cuntinuità, cù a difesa di un bilanciù è a vulintà di metta in ballu prughjetti d'avvena. U prima magistratu di a prima cumuna di Corsica ritruvarà contr'à ellu un'uppusizioni di-tarminata. François Filoni, chì facia parti calchi annu fà di a maghjuria municipale à mezu à i numarosi banderi ch'ellu avarà purtatu durante a so carriera pulitica, voli crià a sorpresa sottu à i culori di u Rassemblement National. Sustinutu da i «patriotti» di l'UDR è di Mossa Palatina, conta di firmà nant'à i fundamenti di u RN, è ùn si faci micca prigà pà criticà cù forza a gistioni di a squadra in postu in casa cumuna, frà altru nant'à u cartulari di u famosu telepur-tatu Angelo. Ind'a famiglia nazionalista corsa oramai, dui listi ani da pruvà à fassi valè. Prima, quilla di u duttori Jean-Paul Carrolaggi, upponenti ardenti à a municipalità attuali, cù un'unioni larga ma micca cumplessa di u movimentu nazionalisti, è a vulintà di «rifà» d'Aiacciu una cità «corsa», viva è di più ghjirata ver di u suciali. Da u so latu, Pascal Zagnoli, u sicritariu nazionalisti di u PNC, parti senza ticchetta vera, cù un discorsu chì cerca à trapassà l'appartenenzi pulitichi pà risponda à l'attesi cuncreti di l'Aiaccini, frà altru in tarmini di securità, d'alloghju è d'urbanisimu. Infini, si pò ritena un'altra candidatura, quilla d'unioni di a manca incù a ghjovana insignanti Charlotte Cesari chì adunisci forzi sucialisti, eculugisti è cumunisti. Vistu u statu di issa famiglia pulitica, chì s'hè spapersa dipoi più di deci anni, c'hè da dumandassi comu hà da pudè asista inde issu scrutinu, induv'ella conta di cambià a pulitica municipale. Ci trica in tutti i casi d'essa u più vicinu à st'alizzazioni chì, com'è i tarrituriali è puru s'ellu hè menu u casu cà prima, appassione-ghja sempri. ■ **Santu CASANOVA**



Orlanne • Mariotti. Mariotti **Inouïs de Bourges, pile et face**

*Tous les ans,
le festival du Printemps de Bourges
met à l'honneur des artistes émergents
dans le cadre de la pré-sélection
des Inouïs du Printemps de Bourges.*

*Cette année, 3 500 artistes
ont déposé un dossier de candidature.
162 ont été sélectionnés pour participer
aux éditions régionales, dans le but de
jouer sur la grande scène du festival.
En Corse, deux artistes ont été choisis :
Orlanne, originaire du Cap Corse, et
Mariotti. Mariotti, originaire d'Aff.*



Photo Caroline Sénécal

ORLANNE

Comment définiriez-vous votre projet musical?

Ce sont des recueils de chansons chantées en anglais ou en français, avec différents styles qui se situent entre la pop électronique et la chanson électronique, et qui fusionnent dans un style musical que j'appelle de la pop lunaire. Je me rapproche aussi d'un univers cinématographique car j'aime beaucoup les musiques d'ambiance. Je suis passée par différentes formations, où je propose plusieurs formules. Je peux être seule à la guitare et au piano avec des séquences, ou alors dans une composition à trois personnes que j'ai travaillée en résidence à l'Aghja, avec un claviériste jazz et une guitariste soliste qui joue aussi de la trompette et fait des chœurs.

« Je me rapproche aussi d'un univers cinématographique car j'aime beaucoup les musiques d'ambiance. »

Comment avez-vous vécu le concert pour les Inouïs?

Pour moi, c'est une très belle expérience. C'est aussi une reconnaissance, car cela faisait des années que je postulais pour participer aux Inouïs et je n'étais jamais retenue. Que mon projet plaise m'a donc confortée dans mon travail d'artiste, d'autant plus que cela correspondait à une période où je sortais d'une longue phase de travail musical. Une fois que j'ai reçu la réponse positive, j'ai envisagé de proposer quelque chose qui décrit vraiment mon projet, de travailler une belle scénographie et d'offrir

un concert original. Je suis donc entrée dans une semaine de travail avec mon claviériste, Michael, pour retravailler tout le set, afin qu'il soit cohérent et que chaque morceau raconte une histoire, avec un fil conducteur. C'est donc un spectacle d'une demi-heure, compact, pensé pour une première partie, et pas seulement des chansons qui s'enchaînent les unes derrière les autres.

En quoi est-ce important pour une jeune artiste insulaire de faire le Printemps de Bourges?

C'est très important, car c'est une manière de professionnaliser son projet et d'accéder à un large public. C'est aussi le moment pour un artiste de faire ses preuves et de passer à quelque chose de plus grand que les petits concerts devant ses amis.

Avez-vous trouvé que la sélection était équitable envers les femmes?

Je ne pourrais pas donner le chiffre exact, mais j'ai vu que le jury était assez mixte. Pour les auditions que j'ai passées, il y avait cinq projets présentés, dont deux dirigés par des femmes. Et pour les autres projets, il y avait au moins une musicienne. On peut donc dire que l'on se dirige vers une mixité au fur et à mesure, même s'il reste encore beaucoup d'hommes dans ce domaine. Je ne l'ai pas non plus trop ressenti.

Comment arrive-t-on à financer ses projets artistiques face à une industrie musicale de plus en plus puissante?

J'ai un statut d'intermittente, c'est donc mon activité principale et je peux

dire que j'en vis majoritairement. J'ai l'impression que les artistes actuels sont des produits, tout comme ceux d'avant. Je pense que quand on passe dans une dynamique de production, on entre dans quelque chose qui crée des articles à vendre. Il faut en avoir conscience. Cela ne veut pas dire que l'on fait quelque chose de mauvais, mais il faut l'avoir en tête. On peut correspondre davantage aux tendances et aux modes et donc être un produit du moment. Pour vivre de la musique actuellement, il faut donc en être conscient. Il faut aussi se diversifier et porter toutes les casquettes, en s'occupant de tout, car cela ne s'arrête pas uniquement à la musique ou à la composition, à moins d'être dans une grande major ou sur un label avec des personnes qui travaillent sur notre projet.

Quelles sont vos inspirations du moment?

J'en ai plein! Je dirais que j'écoute pas mal de choses différentes, comme Girls in Hawaii, Patrick Watson, Solann, Suzanne, Kate Bush et Barbara Pravi. Il y a de la chanson française, de la pop et des choses un peu plus anciennes.

Et vos projets?

Il y a une résidence d'écriture pour amorcer la création de mes prochaines chansons, ce qui fera suite à mon premier EP Nostalgie heureuse. J'espère une sortie pour l'automne prochain. Je travaille aussi beaucoup sur la composition et l'arrangement de ces futures chansons. Je prépare également un dossier de demande de subventions afin d'être aidée pour financer la sortie de ce futur EP et pouvoir le distribuer. ▶



Photo Cassandre Pagniez

MARIOTTI.MARIOTTI**Comment définiriez-vous votre projet musical?**

Mon projet musical est né en 2021. Il fusionne les musiques électroniques comme la techno et la house avec du rap. Même si ces derniers temps, je me dirige davantage vers des sonorités pop car j'ai beaucoup plus de parties chantées et des influences méditerranéennes. J'écoute aussi d'autres choses afin d'enrichir mon univers musical, même s'il est centré sur le rap et la techno. Je suis un artiste solo, même si parfois j'ai des gens qui m'aident sur la composition ou l'ingénierie sonore. Globalement, je gère mon projet seul, que ce soit pour la création ou pour la production. Sur scène, lors des concerts, je suis accompagné par un DJ qui s'appelle Phara.

Comment avez vécu le concert pour les Inouïs, dans la salle du Makeda à Marseille? Était-ce la première fois que vous faisiez une grande scène de ce genre?

Non, j'avais déjà fait de grandes scènes, mais pas avec autant de monde. Je l'ai bien vécu. La spécificité pour moi, c'est que c'était la première fois que je me produisais seul avec autant de public. C'était donc plus délicat d'accepter que je n'aie pas l'attention de tout le monde, et j'ai dû apprendre à apprivoiser ça.

Où aviez-vous donné vos précédents concerts?

Je me suis produit à l'Aghja au mois de janvier, en première partie de l'artiste Aime Simone. J'ai aussi fait un concert sauvage à La Défense Arena pour le concert de Vald, on est allés avec des amis aux abords de la salle et on a joué avant, puis on a recommencé à la fin, dans le but de rassembler des gens.

En quoi est-ce important pour un jeune artiste insulaire de faire le Printemps de Bourges?

Tout d'abord, ça me permet d'avoir l'avis et le regard de professionnels. Ça me permet aussi de me confronter à un public qui ne me connaît pas et donc d'avoir une dynamique différente. Ensuite, cela peut nous permettre d'être repérés

par des professionnels de la musique qui pourront faire circuler notre nom en nous produisant. C'est très important pour un artiste.

*« Cela peut nous permettre
d'être repérés par des professionnels
qui pourront faire circuler
notre nom en nous produisant.
C'est très important pour un artiste. »*

Justement, comment arrive-t-on à se produire et à produire de la musique à une époque où les artistes deviennent des usines à gaz? Comment trouve-t-on les moyens?

Moi, je ne vis pas de ma musique, ce n'est pas ma source de revenus principale. Je travaille comme ingénieur du son et j'ai aussi la chance de pouvoir compter sur mes parents qui m'aident financièrement quand les mois sont plus difficiles. Mais globalement, c'est le statut d'intermittent qui permet une stabilité au niveau artistique, même si ce statut n'est pas gagné directement par notre projet artistique.

Vous avez sorti un EP tout récemment, Positive Noireur. Comment a-t-il été produit?

J'ai tout payé moi-même pour produire l'EP et l'objet physique, ainsi que la pochette, que j'ai conçue moi-même avec l'aide d'un ami, Maxime Perrin. Je n'ai pas fait de dossier ni de demande de subvention pour être aidé.

Quelles sont vos inspirations du moment?

Je dirais Stromae, Orelsan et Laylow, qui sont des artistes francophones que j'affectionne tout particulièrement.

Quels sont vos projets?

La mise en place de singles qui vont sortir tous les quinze jours. ■ **Propos recueillis**

par Frédéric BOURREAU-MICAELLI

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 7 novembre 2025 à Ajaccio, il a été constitué une Société.

Dénomination sociale :

LUXURY STREET

Nom commercial : LUXURY STREET

Siège social : 7, Rue des Halles, 20000 Ajaccio

Forme sociale : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Objet social : La société a pour objet le commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé, en proposant un assortiment varié de produits à sa clientèle dans un espace spécialisé. Elle assure la vente, la distribution, la présentation et le conseil aux clients, et gère l'approvisionnement et les stocks.

Capital social : 100,00 €

La société sera immatriculée au RCS d'Ajaccio.

Admissions aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Durée : 99 années

Agrément : Un agrément s'étend à tous les actionnaires de la Société.

Inaliénabilité : Les actions sont inaliénables pendant une durée de dix (10) ans à compter de la date d'immatriculation. Elle s'applique à toutes transmissions de capital.

Préemption : Une faculté de préemption s'étend à tous les actionnaires de la Société. Le droit de préemption s'applique à toute transmission de titres et valeurs mobilières donnant accès au capital.

Premier dirigeant : Président : Monsieur Samuel GUIZARD, né le 21 janvier 1979 à Lecci (France), de nationalité Française, demeurant 7, Rue des Halles, 20000 Ajaccio (France), nommé pour une durée illimitée.

N° 02

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société par acte sous seing privé à Lecci en date du 11 Février 2026, et présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : JCGC

FORME : Société Civile Immobilière

CAPITAL : 1000,00 euros

SIEGE SOCIAL : Lieu-dit La Croix du Sud, 20137 Lecci.

OBJET : L'acquisition, l'aménagement, la mise en valeur, l'administration, l'exploitation, la location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.

DUREE : 99 années

GERANCE : Monsieur CATEL JEREMY, demeurant à Lieu-dit La Croix du Sud - 20137 Lecci Porto-Vecchio.

CESSION DE PARTS : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des tiers qu'après agrément, et dans les conditions prévues par les statuts.

IMMATRICULATION : RCS Ajaccio.

Pour avis,

N° 03

COMPTOIR DU PONTI

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 €

Fromagerie Marcellesi

357, Valicella - 20114 Figari

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 14 janvier 2026, il a été constitué la Société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : COMPTOIR DU PONTI

Capital Social : 1000 euros

Siège Social : Fromagerie Marcellesi,

357, Valicella, 20114 Figari

Forme : SAS

Durée : 99 ans

Objet : La création, l'acquisition, l'exploitation et la gestion, de tout commerce de restauration.

Président : Mr GRIMALDI Don Pierre. Né le 28.12.1987 à Ajaccio, demeurant : Chemin d'Avretto, 20137 Porto-Vecchio. Célibataire. De Nationalité française.

Directeur Général : Mr MARCELLESI Dominique, Bacchiolo, Michel. Né le 15.05.1992 à Ajaccio, demeurant : Chemin de Marina Village, 20137 Porto-Vecchio. Célibataire. De Nationalité française.

Immatriculation : Au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

Le Président.

N° 04

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 02/02/2026, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :

NETTOYAGE MULTIPLES SERVICES 2B

Objet social : Tous travaux de nettoyage

Siège social : ZA de Cantone - 20260 Calvi

Capital : 1.000 €.

Durée : 70 ans.

R.C.S : Bastia

Président : Monsieur Denis ROULANT demeurant Résidence Le Frador - Chemin de Rondoli à Calvi (Haute-Corse).

N° 05

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à FIGARI (20114), le 04/02/2026, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : MENUISERIE FIGARI BS

Siège : Pozzo Di Mastri - 20114 Figari

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 1.000,00 euros

Objet : Fabrication et pose de menuiseries.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Transmission des actions : Les actions sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou gratuit, à des tiers non associés et quel que soit leur degré de parenté avec le cédant (y compris aux conjoints et partenaires pacés des associés), qu'après avoir respecté la procédure du droit de préemption.

Président : M. Sylvain, Jacques MILANINI-AURIOL, demeurant Panella, Quartier Pascialella, 20137 Porto-Vecchio.

Directeur Général : M. Bruno, Francis MILANINI-AURIOL, demeurant Fraoletto, 20114 Figari.

Pour avis,

Le Président.

N° 06

COTON

DISTRIBUTION CORSE

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

Siège social : Lieudit Ficciolosa

Grisgiola, 20167 Alata

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AJACCIO, du 17 février 2026, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination :

COTON DISTRIBUTION CORSE

Siège : Lieudit Ficciolosa, Grisgiola, 20167 Alata

Durée : QUATRE-VINGT DIX-NEUF (99) ans à compter de son immatriculation au

Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1000 euros

Objet : La Société a pour objet, en

France et à l'étranger :

L'achat, la vente, la location, l'importation, l'exportation, la distribution et le commerce de gros ou au détail de tous articles textiles, de linge de maison (nappes, serviettes, serviettes éponges...), d'articles d'emballage, de tous produits d'entretien, de droguerie et plus généralement tous matériels nécessaires aux activités touristiques, de restauration, d'hôtellerie, de campings ou tout établissement accueillant du public.

Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :

- la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements,

fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ;

- la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ;

- la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ;

- toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Vincent, Jean, Baptiste CARLOTTI, demeurant 17, boulevard Benielli, Les Cyclamens, Bâtiment B2, 20000 AJACCIO

Directeur général : Monsieur Jacques CANAS, demeurant Lieudit Ficciolosa, Grisgiola, 20167 ALATA

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,

Le Président.

POUR ACCELERER VOS DEMARCHES
PAIEMENT
PAR CARTE BANCAIRE



SUR PLACE OU PAR TELEPHONE

N° 07

SC COM

SAS au capital de 30.000 €

Siège social : Domaine de Puntiglione

20270 Aghione - RCS Bastia

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé signé le 3 janvier 2026 à STRASBOURG, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée aux caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : SC COM

Capital social : 30.000 euros

Objet social : En France et à l'étranger - La fourniture, l'exploitation, la commercialisation et la gestion de services de communications électroniques, notamment en qualité d'opérateur mobile virtuel (MVNO) la revente d'accès ou de services MVNO en marque blanche ;

- La commercialisation d'offres de téléphonie mobile, voix, données, SMS/MMS, Internet mobile, ainsi que de tous services à valeur ajoutée associés ;

- La mise en place et l'exploitation de plateformes techniques, systèmes d'information, systèmes de facturation, de relation client et d'interconnexion nécessaires à l'activité de MVNO ;

- L'achat, la vente, l'importation, l'exportation, la location et la maintenance de matériels de télécommunication, de terminaux mobiles, de cartes SIM, de routeurs, modems ou tout équipement lié à l'activité ;

- La fourniture de services numériques, applications mobiles, solutions de connectivité, et services associés liés à l'Internet des objets (IoT/M2M) ;

- L'activité de conseil, développement, formation et assistance technique dans le domaine des télécommunications et des technologies de l'information ;

Siège social : Domaine de Puntiglione - 20270 Aghione

Durée de la société : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS

Président : Monsieur Sébastien MAGE né le 04/09/1979 à Romilly Sur Seine, demeurant Domaine de Puntiglione, 20270 Aghione.

Directeur Général : Madame Nathalie BENZONI (née ROL). Née le 13/09/1962 à Bastia, demeurant Résidence Calavita, 20200 San Martino Di Lota.

L'inscription de l'entreprise sera requise au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

Pour avis,

N° 08

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 10/02/2026, il a été constitué une EURL dénommée : AVM GESTION - Objet social : Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion. Siège social : Silgaggia - 20222 Brando - Capital : 100 euros - Gérance : Monsieur Mickael, Alain, AUGIER VALERY demeurant Silgaggia - 20222 Brando - Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 09

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée à Canale di Verde le 17/02/2026, il a été constitué une Société Civile-Groupement Foncier Agricole.

Dénomination sociale : DOMAINE I FORNELLI - Le Gérant Mr Jimmy NAVARD, 85, Chjassu I Furnelli - 20230 Canale Di Verde - Siège social : 85, Chjassu I Furnelli - 20230 Canale Di Verde - Durée de la Société : 99 ans - Capital social : 1.000 euros - Objet social : l'acquisition, la propriété, la jouissance. Et l'administration d'immeubles et droits immobiliers. A destination agricole.

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une SCI par acte sous seing privé, en date du 16/02/2026, dénommée : **SCI RUCCA PATRIMONIUM**
Objet social : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle), la mise à disposition à titre gratuit au profit de l'un des associés, de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. Le tout soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement. Et, généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société
Siège social : AJACCIO [20000], 1, rue Général Lévie, C/o M Charles SANTUCCI
Durée : 99 années. **Capital social** : 1000 euros. **Gérance** : Monsieur Jean-Baptiste SANTUCCI, demeurant à AJACCIO [20000], 1, rue Général Lévie et M Charles SANTUCCI, demeurant à AJACCIO [20000], 1, rue Général Lévie. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

N° 11

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 16/02/2026, il a été constitué une S.A.S. ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : J.R. EVENTS
Objet social : La conception, la préparation, l'organisation d'évènement publics, privés ou associatifs tels que concert, showcase, spectacle
Siège social : 2395, Strada di Zilia, 20214 Zilia.
Capital : 1.000 €. **Durée** : 70 ans. R.C.S : Bastia. **Président** : Monsieur Anthony RUTILY, demeurant Lotissement Orabona à L'île-Rousse [Haute-Corse] ; **Directeur Général** : Monsieur Emmanuel JOANENC demeurant Lieu dit Pardine à Zilia.

MODIFICATION GERANT

N° 12

SARL SIMA IMMOBILIER

828 016 931 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération du 06/02/2026, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Joseph-Antoine MATTEI de ses fonctions de cogérant à compter du 31/01/2026. En conséquence, il a été décidé de supprimer de l'article 13 des statuts toute mention nominative des gérants.

Pour avis, La Gérance.

N° 13

ADDELI

SARL au capital de 1000 €
 Siège social : Reginca
 20230 San-Nicolao
 RCS Bastia 945 010 551

Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 20/01/2026, il a été pris acte de la démission du Co-Gérant Mme BATTISTI Emilie, Amandine à compter du 20/01/2026. Modification au RCS de Bastia.

MODIFICATION SIEGE SOCIAL

N° 14

SANTA GIULIA SKI CLUB

Société à Responsabilité Limitée
 Au capital de 10.000 euros
 Siège social : 1, Rue de la Miséricorde
 20200 Bastia
 509 112 546 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 12/02/2026, l'A.G.E. des associés de la société à responsabilité limitée SANTA GIULIA SKI CLUB a décidé de transférer le siège social et l'établissement principal du : 1, Rue de la Miséricorde, 20200 BASTIA au : 5, Rue Jean Casale, 20200 BASTIA à compter du 12/02/2026, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, La Gérance.

MODIFICATIONS STATUTAIRES

N° 15

RÉNOVATIONS ET SOLUTIONS

Société par Actions
 Simplifiée Unipersonnelle
 Au capital de 1000 €
 Siège social : U Riccardu
 Villa 10 A Trinité, Route de Cala Rossa
 20137 Porto-Vecchio
 937 919 546 R.C.S. Ajaccio

AVIS DE PUBLICITE DES DECISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 1ER FEVRIER 2026

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

Suite à la décision de l'associé unique du 1er février 2026, il a été décidé de modifier l'objet social à compter du 1er février 2026. En conséquence, l'article "2" des statuts a été modifié comme suit :

* Ancienne mention :
 Article 2 - OBJET

La société a pour objet en France et à l'étranger :

* Electricité générale, vente, pose et entretien de climatisation, plomberie, vente et pose de menuiseries, tous travaux du bâtiment ;

* La participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance ;

* Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement.

* Nouvelle mention :
 Article 2 - OBJET

La société a pour objet en France et à l'étranger :

* Electricité générale, vente, pose et entretien de climatisation, plomberie, vente et pose de menuiseries, tous travaux du bâtiment ;

.../...

* Fabrication, conditionnement et commercialisation de produits de nettoyage et d'entretien pour différentes surfaces à destination des professionnels et des particuliers ;

* La participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance ;

* Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement.

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

N° 16

CORSE NET PRO

Société par Actions Simplifiée
 Au capital de 3000 euros
 Siège social : 3, Rue des Chênes
 Résidence les Crêtes
 Immeuble le Digitale 1, 20000 Ajaccio
 494 861 776 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 6 février 2026, l'Associée Unique a décidé :

- de remplacer à compter du 6 février 2026 la dénomination sociale CORSE NETTOYAGE PROFESSIONNEL par CORSE NET PRO et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

- d'étendre l'objet social aux activités de maçonnerie générale et de gros œuvres, électricité, plomberie-chauffagiste, climatiseur, agencement et aménagement intérieur et extérieur, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

- de transférer le siège social Digital III, Résidence des Crêtes, 20000 AJACCIO au 3, Rue des Chênes, Résidence les Crêtes, Immeuble le Digitale 1, 20000 AJACCIO à compter du ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, Le Président.

N° 17

CABINET SAGAE

Société à Responsabilité Limitée
 Au capital de 1.000 euros
 Siège social : 27, Marine de Venzolasca
 20215 Venzolasca
 R.C.S : Bastia 982 721 615

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes de la décision de l'associée unique du 16/02/2026, il résulte que le siège social a été transféré au 112, lieu-dit CARDO, 10, bis rue de la Processio à BASTIA [20200] à compter du 16/02/2026.

Il a également été décidé d'étendre l'objet social aux activités suivantes : La conception, l'organisation et la réalisation d'actions de formation professionnelle, initiale et continue, sous toutes leurs formes et par tous moyens, notamment en présentiel et à distance. Les articles «Siège social» et «objet» ont été modifiés en conséquence.

Mention sera faite au RCS de Bastia

Pour avis,

MODIFICATION CAPITAL SOCIAL

N° 18



Etude de Maîtres
Laurent MATIVET,
Pierre-Dominique SUZZONI
et Romain MARTINAGGI,
Notaires Associés à Ajaccio (Corse),
 7, cours Napoléon.

AVIS D'AUGMENTATION DE CAPITAL SOCIAL

Suivant acte reçu par Maître MARTINAGGI Romain, Notaire Associé de la SAS « L'Office du Cours », titulaire d'un Office Notarial à AJACCIO, 7 cours Napoléon, le 11 février 2026, en cours de publication au SPF d'AJACCIO, a été effectuée une augmentation de capital social.

Ancien capital : 200,00 €.

Nouveau capital : 48.200,00 €.

Les modifications statutaires seront publiées au registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO par l'intermédiaire du guichet unique concernant :

La Société dénommée CARBINESA, dont le siège est à PERI [20167], PLAINE DE PERI, identifiée au SIREN sous le numéro 992664813 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de AJACCIO CEDEX 9.

Apport en numéraire

Monsieur Benjamin ANDRE apporte la somme de 24.000 €.

Apport en nature

Monsieur Jean-Michel GUERRINI apporte :

1/ A CARBINI (20170), lieudit Carbini, une maison de village cadastrée section C n°70 : lots 4 et 5.

2/ A CARBINI (CORSE-DU-SUD), 20170 Lieu-dit CARBINI, une parcelle de terre cadastrée section C numéro 82.

CAPITAL SOCIAL - NOUVELLE MENTION

Le capital social est d'un montant de 48.200,00 eur, divisé en 48200 titres sociaux de 1,00 eur chacun, numérotés de 1 à 48200, attribués aux associés en proportion de leurs apports, savoir : Monsieur GUERRINI, 24.100 en pleine propriété numérotées d'1 à 100 et de 201 à 24.200

Monsieur ANDRÉ, 24.100 en pleine propriété numérotées de 101 à 200 et de 24.201 à 48.200

Total égal au nombre de parts composant le capital social : 48200.

Pour avis, Le notaire.

N° 19

GRANDVAL NOTAIRES

Société par Actions Simplifiée
 de Participations Financières
 de Profession Libérale de Notaires
 Au capital de 550.000 euros
 Siège social : 3, Cours Général Leclerc
 20000 Ajaccio
 884 513 805 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire en date du 22 janvier 2026, il résulte que le capital social a été augmenté de 250.000 euros par incorporation de réserves.

En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié.

* Ancienne mention :

Le capital social est fixé à cinq cent cinquante mille euros (550.000 euros).

* Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à huit cent mille euros (800.000 euros).

Pour avis, Le Président.



04 95 32 04 40

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA**
B.P 345 - 20297 BASTIA Cedex

N° 20

N° PC : 2025RJ0003

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 10/02/2026 prononçant l'arrêt du plan de redressement de Monsieur CIMIGNANI Jaimie Nicolas, lieu-dit Route Nationale 198 - Immeuble Corsica - Moriani Plage - 20230 SAN-NICOLA. Commissaire à l'exécution du plan : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA.

N° 21

N° PC : 2025RJ0213

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 10/02/2026 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de la société LA SIESTE SARL, 4, rue Chanoine Letteron, 20200 BASTIA. La création, l'acquisition, l'exploitation, la prise en location-gérance de tout fonds de commerce de restaurant, glacier. 924 783 152 RCS Bastia. Liquidateur judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 20/10/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 22

N° PC : 2026RJ0020

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 17/02/2026 prononçant l'ouverture de la liquidation judiciaire simplifiée de Monsieur COLLEY ARNAUD, rue DE TIMONE, 20230 SAN-NICOLA. Travaux d'installation d'eau et de gaz en tous locaux. N°529 444 952 RM. Liquidateur judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 01/12/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 23

N° PC : 2026RJ0023

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 17/02/2026 prononçant l'ouverture de la liquidation judiciaire simplifiée de la société ADCT SARL, chemin DE TUFFUNCIANA, 20230 TALASANI. Transport de marchandises. 789 563 202 RCS Bastia. Liquidateur judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 31/12/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 24

N° PC : 2026RJ0024

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 17/02/2026 prononçant l'ouverture de la liquida-

tion judiciaire simplifiée de la société PRIVILEGE IMPORT SAS, chemin de Monserato, 20200 BASTIA. Vente de voitures neuves et d'occasions pour son compte ou pour un tiers directement ou en tant qu'intermédiaire ; Petit entretien nettoyage et lavage de voitures. 883 972 267 RCS Bastia. Liquidateur judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 31/12/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 25

N° PC : 2025RJ0171

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 17/02/2026 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de la société MAYA SAS, Casa Graziani, 10, Strada di Valle Nebiu, Lavasina, 20222 BRANDO. Grande restauration. Location d'hébergements touristiques et tout autre hébergement de courte durée la promotion et ou la gestion d'événements et activités de loisirs et de détente. 845 213 222 RCS Bastia. Liquidateur judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 18/06/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 26

N° PC : 2025RJ0232

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 17/02/2026 prononçant la conversion en liquidation judiciaire simplifiée de la société FIUMORBO AGRIC PRO CONSTRUCTION SAS, hameau Hameau de Pietrapola, 20243 ISOLACCIO-DI-FIUMORBO. Vente de bardage bois et fer, montage bardage bois et fer, vente et montage structures métalliques et bois, vente et pose de panneaux de couverture, vente et pose rideaux métalliques et portes de hangar, vente et pose de fenêtres, maçonnerie pour édifice hangar, plots et dalles, vente et pose de clôtures. 837 705 979 RCS Bastia. Liquidateur judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 06/11/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 27

N° PC : 2021RJ5341

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 17/02/2026 prononçant la reprise de la liquidation judiciaire de la société SASU SARTE JEAN-BAPTISTE [SAS], Restaurant le Pascal Paoli, Moriani Plage, 20230 SAN-NICOLA. Restaurant [grande restauration], vente de boissons non alcoolisées. 751 875 451 RCS Bastia. Liquidateur judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA.

Date de cessation des paiements le 06/10/2019. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 28

N° PC : 2026RJ0025

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 17/02/2026 prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'égard de la société SOGECO SAS, Bâtiment C, Résidence du Collège, 20220 L'ILEROUSSE. 979 384 179 RCS Bastia. Mandataire judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 16/12/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 29

N° PC : 2025RJ0112

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 17/02/2026 prononçant l'arrêt du plan de redressement de la société JULU SAS, Macinaggio, Port de Plaisance, 20248 ROGLIANO. Commissaire à l'exécution du plan : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA.

N° 30

N° PC : 2022RJ5440

JUGEMENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA EN DATE DU 17/02/2026 prononçant à l'encontre de M. BALDASSARI Alban, né le 02/06/1986, gérant de la société QUALITECH [SAS], de Bastia, Lieu-Dit Campo Vallone, lotissement 10 A, 20620 Biguglia. Un jugement d'interdiction de gérer pour une durée de 5 ans.

**DISSOLUTION
LIQUIDATION**

N° 31

SERENDIPITY

SASU au capital de 500€

Siège social : 6, rue des 7 Chapelles

20000 Ajaccio

938 677 945 RCS d'Ajaccio

Le 31/12/2025, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur Mme Maryne SOLINAS, 6, rue des 7 chapelles, 20000 AJACCIO et fixé le siège de liquidation au siège social. Modification au RCS d'Ajaccio.

N° 32

FANCIELLO

SCI au capital de 500 €

Siège : Lot Saint-Francois

20620 Biguglia

538 525 452 RCS de Bastia

Par décision de l'AGE du 14/01/2026, il a été décidé d'approuver les comptes de liquidation, donné au liquidateur M. FANCIELLO Pierre Paul, Ortone, 20218 Morosaglia, quitus de sa gestion et décharge de son mandat et constaté la clôture de liquidation au 01/02/2026. Radiation au RCS de Bastia.

N° 33

SCI CROCE

Société Civile Immobilière

En liquidation

Au capital de 459.786.24 euros

Siège social : Bastia 20200

Les Jardins de Bastia

Siège de liquidation : Qu Annonciade

Résidence Les Jardins de Bastia

20200 Bastia - 389 498 759

**AVIS DE DISSOLUTION
ANTICIPÉE**

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 7 novembre 2025 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 7 novembre 2025 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Madame Antoinette GIRALDI, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisée à continuer les affaires en cours et à engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé QU ANNONCIADÉ, RESIDENCE LES JARDINS DE BASTIA, 20200 BASTIA. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe de Bastia, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.



N° 34

SAS BEAUTY PERFECT

Au capital de 1000.00€

Siège social : Résidence U Sant'Antonu

Rte de l'Ospedale

20137 Porto-Vecchio

809 646 359 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 23 JANVIER 2026 :

Les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 23 Janvier 2026 et sa mise en liquidation. L'assemblée générale susvisée a nommé comme liquidateur, Mr LUC-CHESE MOREAU Mathieu, demeurant : Résidence U Sant'Antonou, 20137 Porto Vecchio, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé à : Résidence U Sant Antonu, Rte de l'Ospedale, 20137 Porto-Vecchio, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Mention sera faite au RCS : Ajaccio.

Pour avis,

AVIS D'APPEL PUBLIC À CONCURRENCE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CENTRE CORSE

ACQUISITION DE MATÉRIEL
POUR LA COLLECTE DES BIODÉCHETS

Nom complet de l'acheteur :
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CENTRE CORSE
Numéro national d'identification :
SIRET : 24202007100047
Ville : CORTE
Code Postal : 20250
Groupement de commande : Non.
Moyen d'accès aux documents de la consultation
Lien URL vers le profil d'acheteur : <https://www.achatspublicscorse.com>
Identifiant interne de la consultation : 2026-03
Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui.
Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non.
Nom du contact : Acquisition de matériel pour la collecte des biodéchets
Adresse mail du contact : ecotri@cccentre-corse.fr
Type de procédure : Procédure adaptée ouverte
Aptitude à exercer l'activité professionnelle
Références des principales fournitures ou des principaux services fournis sur 3 ans.
Acceptation de références en fournitures et services datant de plus de trois ans.
Capacité économique et financière
Indications concernant le chiffre d'affaires annuel général sur 3 ans. Indications concernant le chiffre d'affaires annuel spécifique aux prestations objet du marché sur 3 ans.
Capacité technique et professionnelle
Une déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour l'exécution du marché une description des fournitures, ainsi que des échantillons ou des photographies de celles-ci tels que : Descriptions et photographies lots 1 et 2, échantillons lots 3 et 4
Technique d'achat : Sans objet
Date et heure limite de réception des plis : 12/03/2026 à 12:00
Présentation des offres par catalogue électronique : Autorisée.
Réduction du nombre de candidat : Non.
Possibilité d'attribution sans négociation (Attribution sur la base de l'offre initiale) : Oui.
L'acheteur exige la présentation des variantes : Non.
Critères d'attribution :

Les critères sont différenciés par lots. Lot n°1 Acquisition d'abri-bacs :
Le classement des offres et le choix du/des attributaire(s) sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères qui suivent, pondérés par points : 1. Critère PRIX pondéré à 50 sur 100 points. 2. Critère Caractère esthétique pondéré à 5 sur 100 points. Lot n°2 Acquisition d'un logiciel et de dispositifs de contrôle d'accès et pour les abri-bacs : Le classement des offres et le choix du/des attributaire(s) sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères qui suivent, pondérés par points : 1. Critère Prix pondéré à 50 sur 100 points. 2. Critère Caractéristiques opérationnelles et fonctionnelles pondéré à 25 sur 100 points. 3. Critère SAV- Pièces de maintenance pondéré à 20 sur 100 points. 4. Critère Délai pondéré à 5 sur 100 points. Lot n°3 Acquisition de bacs de collecte pour biodéchets 240 L: Le classement des offres et le choix du/des attributaire(s) sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères qui suivent, pondérés par points : 1. Critère Prix pondéré à 70 sur 100 points. 2. Critère Caractéristiques opérationnelles et fonctionnelles pondéré à 20 sur 100 points. 3. Critère Délai pondéré à 10 sur 100 points. Lot n°4 Acquisition de seaux biodéchets ajourés 10 Litres : Le classement des offres et le choix du/des attributaire(s) sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères qui suivent, pondérés par points : 1. Critère Prix pondéré à 70 sur 100 points. 2. Critère Caractéristiques opérationnelles et fonctionnelles pondéré à 20 sur 100 points. 3. Critère Délai pondéré à 10 sur 100 points.

Intitulé du marché : Acquisition de matériel pour la collecte des biodéchets

Type de marché : Fournitures

Description succincte du marché :

Les prestations sont réparties dans des lots définis comme suit : Lot n°1 : Acquisition de 50 abri-bacs Lot n°2 : Acquisition d'un logiciel et 50 dispositifs de contrôle d'accès pour les abri-bacs Lot n°3 : Acquisition de 50 bacs de collecte pour biodéchets 240 Litres Lot n°4 : Acquisition de 3000 seaux biodéchets ajourés 10 Litres Le marché comprend la fourniture et la livraison. L'ensemble des lots seront livrés montés, à un emplacement unique défini par l'acheteur.

Mots clef utilisés pour l'indexation des annonces et pour la recherche

Déchets, Collecte sélective, Contrôle d'accès

Lieu principal d'exécution du marché :

Territoire intercommunal

Durée du marché (en mois) : 3.

Consultation à tranches : Non.

La consultation prévoit la réservation de tout ou partie du marché : Non.

Marché alloti : Oui.

Description du lot :

Lot n°1 Acquisition d'abri-bacs Acquisition de 50 abri-bacs pour bacs 240 litres destinés à la collecte des biodéchets

Code CPV principal : 44613800-8

Estimation [en euros] de la valeur du lot [Hors Taxes] : 100000.00

Lieu d'exécution du lot :

Territoire intercommunal

Mots clef utilisés pour l'indexation des annonces et pour la recherche

Déchets, Collecte sélective

Description du lot :

Lot n°2 : Acquisition d'un logiciel et de dispositifs de contrôle d'accès et pour les abri-bacs Acquisition d'un logiciel et de 50 dispositifs de contrôle d'accès pour les abri-bacs
.../...

Code CPV principal : 48621000-7

Estimation [en euros] de la valeur du lot [Hors Taxes] : 70000.00

Lieu d'exécution du lot :

Territoire intercommunal

Mots clef utilisés pour l'indexation des annonces et pour la recherche

Contrôle d'accès

Description du lot :

Lot n°3 : Acquisition de bacs de collecte pour biodéchets 240 L Acquisition de 50 bacs de collecte pour les biodéchets de capacité 240 litres

Code CPV principal : 44613800-8

Estimation [en euros] de la valeur du lot [Hors Taxes] : 6000.00

Lieu d'exécution du lot :

Territoire intercommunal

Mots clef utilisés pour l'indexation des annonces et pour la recherche

Déchets, Collecte sélective

Description du lot :

Lot n°4 : Acquisition de seaux biodéchets ajourés 10 Litres Acquisition de 3000 seaux pour la collecte des biodéchets, ajourés, capacité 10 Litres

Code CPV principal : 44613800-8

Estimation [en euros] de la valeur du lot [Hors Taxes] : 15000.00

Lieu d'exécution du lot :

Territoire intercommunal

Mots clef utilisés pour l'indexation des annonces et pour la recherche

Déchets, Collecte sélective

Visite obligatoire : Non

CABINET RETALI & ASSOCIES

Avocats Associés à la Cour

39, Boulevard Paoli - 20200 BASTIA

Tel : 04.95.34.92.10 - Site : cabinet-retali.fr

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

AU PLUS OFFRANT ET DERNIER ENCHERISSEUR

AU PALAIS DE JUSTICE DE BASTIA

Le JEUDI 9 AVRIL 2026 à 10H00

Sous les réserves, charges, clauses et conditions stipulées au cahier des conditions de vente déposé au greffe du juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de Bastia où il peut être consulté, il sera procédé à la vente aux enchères publiques des biens ci après :

SUR LA COMMUNE DE CALENZANA (Haute-Corse) :

Une parcelle de terre cadastrée F 1491 au lieudit PIETRALBA d'une contenance de 06a 00ca.

Formant le lot n°5 du lotissement dénommé "CHJARA MARIA".

Sur laquelle est édifée une maison d'habitation en cours de construction qui est hors d'air et hors d'eau comprenant un Rez-de-chaussée surmonté d'un niveau [R+1], avec vide sanitaire aménageable haut, un Toit-terrace en béton plat ;

Absence d'alimentation en eau et en électricité à ce jour ;

[ATTENTION : non-conformités constatées au permis de construire délivré par la Commune de CALENZANA le 08.06.2016 sous le n°PC 02B 049 16B0011 - cf Cahier des conditions de ventes.

LOT UNIQUE

MISE A PRIX : 80.000,00 €

Visite prévue SUR PLACE SANS RDV le 9 mars 2026 de 11H à 12H par la SELARL LECA-MARZOCCHI,-ROCHA commissaires de justice associés, 35, bd PAOLI - 20200 BASTIA - Tel : 04.95.55.00.80

Les enchères seront reçues exclusivement par ministère d'avocat inscrit au Barreau de Bastia avec remise préalable à la vente, contre récépissé, d'un chèque de banque ou d'une caution bancaire égale à 10 % du montant de la mise à prix, avec un minimum de 3.000 €.

Pour tous renseignements, s'adresser au greffe du juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de Bastia où le cahier des conditions de vente est déposé - Au CABINET RETALI & ASSOCIES - 39, Bd Paoli - 20200 BASTIA ou sur le site internet : cabinet-retali.fr



AVIS D'INFORMATION

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Collectivité de Corse
22 Cours Grandval - BP 215
20187 AIACCIU CEDEX 1.

Tél : +33 495202525. Fax : +33 495516621.

Courriel : commande.publique@isula.corsica

Adresse internet : <https://www.isula.corsica>

Objet du marché : Création d'un tourne-à-gauche, Cavallu Mortu - Commune de Bonifacio

Numéro de référence : 2026-3DIP-0017

Date limite de remise des offres : 18 mars 2026 à 12h00.

Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation Sur le profil acheteur de la Collectivité de Corse à l'adresse suivante : <https://marchespublics.isula.corsica/>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 17/02/2026.

Annonces légales

**TRANSMETTEZ
VOS FICHIERS AU FORMAT WORD**



votre contact : **Albert TAPIERO**

☎ 04 95 32 89 92 / 04 95 32 04 40

al-informateurcorse@orange.fr



AVIS DE MARCHÉ

Identification de l'organisme qui passe le marché :

Office Public de l'Habitat de la Collectivité de Corse
6, rue François Vittori, 20600 BASTIA
Tel : 04 95 30.15.50 - Mail : services@oph2c.corsica
Adresse internet : <https://www.oph2c.corsica>

Objet du marché : Entretien et nettoyage des parties communes des résidences de l'Office Public de l'Habitat de la Collectivité de Corse (OPH2C).

Marché 2026 MS 16 - secteur Casinca-Costa Verde [relance du marché 2025 MS 44 déclaré sans suite].

Marché 2026 MS 17 - secteur Pays Ajaccien.

Date limite de réception des offres : 13 mars 2026 à 12h00.

L'avis d'appel public à la concurrence complet est disponible au Journal Officiel de l'Union Européenne [JOUE], n° 99210-2026 publié le 11/02/2026 (<https://ted.europa.eu/TED>). Pour retrouver l'avis d'appel public à la concurrence complet, retirer le dossier de consultation des entreprises, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur le profil acheteur de l'OPH2C à l'adresse suivante :

<https://oph-corse.e-marchespublics.com>

Date d'envoi à la publication : 09/02/2026.

N° 39

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

MARCHE DE TRAVAUX

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

ADPEP 2A - 12, AV. DOCTEUR NOËL FRANCHINI - 20900 AJACCIO,

Adresse internet du profil d'acheteur : <https://www.achatspublicscorse.com>

Objet du marché : TRAVAUX DE VENTILATION DE L'ADPEP 2A

Caractéristiques principales : La présente consultation porte sur la mise en place de réseaux de ventilation simple-flux et double-flux dans le but d'améliorer la qualité d'air du bâtiment.

Procédure de passation : Procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique.

Justifications à produire dans le cadre de la candidature :

La liste des pièces est détaillée dans le règlement de la consultation.

Critères de sélection des candidatures :

Capacités économiques et financières

Capacités techniques et professionnelles

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

Prix des prestations : 60%

Valeur technique : 40%

Le pouvoir adjudicateur pourra procéder à une négociation avec les candidats ayant remis une offre recevable.

Date limite de réception des offres : Mardi 31 Mars 2026 - 23h00

Modes de retrait des documents de la consultation :

Téléchargement gratuit du dossier de consultation et de l'avis d'appel à la concurrence via le profil d'acheteur : <https://www.achatspublicscorse.com>

Modalités et Adresse de remise des plis :

Les soumissionnaires doivent transmettre leur offre par voie électronique via le profil acheteur <https://www.achatspublicscorse.com>.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Pour les modalités de remise des plis électroniques, se référer au règlement de la consultation ou aux conditions générales du profil d'acheteur. En cas de difficultés pour télécharger les documents et/ou remettre l'offre sur le profil acheteur, une infoline est mise à disposition des candidats au 08 92 43 43 63 [0,34€/min] du lundi au vendredi : 09h00/12h30 et 14h00/18h00.

Renseignements d'ordre techniques et administratifs :

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude les candidats devront envoyer leur question, via la plateforme du profil acheteur du pouvoir adjudicateur.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 17/02/2026.

DERNIERES MINUTES

N° 40

A TRIBBIERA

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 5000 euros

Siège social : Ldt La Vallée du Fango

Lieu-Dit Vallée du Fango

20200 Ville Di Pietrabugno

897 944 609 R.C.S. Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 30/09/2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis, La Gérance.

N° 41

ANNONCE LEGALE RECTIFICATIVE

Paru dans le journal d'annonce l'informateur corse nouvelle N°7085, du 06 juin 2025, concernant la liquidation de la Société SPA DI CORSICA :

* Il fallait lire :

Le siège de liquidation est fixé : Centre Village - 20145 Sari-Solenzara.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

* Au lieu de :

Le siège de liquidation est fixé Chemin des Horizons Verts - 20240 Ghisonaccia. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce Bastia, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 42

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE A LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE PRESENTEE PAR LA SOCIETE CORSE TRAVAUX, CONCERNANT LE RENOUELEMENT ET L'EXTENSION D'UNE CARRIERE

Lieux-dits « Manfolfa » et « Casaperta », communes de Giuncaggio et Pancheraccia

1ère Parution,

NATURE DE L'INSTALLATION : Ce projet relève des rubriques 2510-1 et 2517-1 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement, et de la rubrique 2.1.5.0 [2°] de la nomenclature des installations, ouvrages, travaux et activités soumis à autorisation ou à déclaration en application des articles L.214-1 à L.214-6 du code de l'environnement.

DUREE DE L'ENQUÊTE :

* du 10/03/2026 au 10/04/2026.

SIEGE DE L'ENQUÊTE : Mairie de Giuncaggio, 20251 Giuncaggio
LIEUX DE DEPÔT DU DOSSIER : Mairies de Giuncaggio, Pancheraccia (lieu-dit «Frassiccìa», 20251 Pancheraccia), Antisanti (place de l'église, 20270 Antisanti) et Tallone (lieu-dit «Tompolaccìa», 20270 Tallone)

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR :

Monsieur Frédéric MORETTI, ingénieur territorial, recevra le public selon les modalités suivantes :

* mardi 10 mars 2026, de 9 h à 12 h, en mairie de Giuncaggio ;

* mardi 10 mars 2026, de 14 h à 17 h, en mairie de Tallone ;

* mercredi 25 mars 2026, de 9 h à 12 h, en mairie de Pancheraccia ;

* mercredi 25 mars 2026, de 14 h à 17 h, en mairie d'Antisanti ;

* vendredi 10 avril 2026, de 9 h à 12 h, en mairie de Giuncaggio.

Madame Lætitia ISTRIA, ingénieur en environnement spécialisé en traitement des eaux et déchets, a été désignée en tant que commissaire enquêteur suppléant. Durant cette période, le public prendra connaissance du dossier d'enquête, comprenant notamment une étude d'impact et l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale, et consignera ses observations dans un registre ouvert à cet effet dans les mairies de Giuncaggio, Pancheraccia, Antisanti et Tallone.

Ce dossier pourra être consulté sur un poste informatique dans les mairies précitées pendant la même période, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, à partir du site internet des services de l'Etat en Haute-Corse :

<https://www.haute-corse.gouv.fr/Publications/Appels-a-projets-Consultations-Enquetes-publiques/Enquetes-publiques/Enquetes-ICPE>

Un registre dématérialisé sera mis à la disposition du public sur le site :

<https://www.registre-dematerialise.fr/7124>

Les observations relatives à l'enquête pourront être adressées au commissaire enquêteur par écrit, en mairie de Giuncaggio, et par voie électronique (enquete-publique-7124@registre-dematerialise.fr), du 10 mars 2026 à 9 heures, jusqu'au 10 avril 2026 à 12 heures.

Toutes les informations relatives au projet pourront être obtenues auprès de la Société Corse Travaux, RT 50, 20270 Aléria [tél. : 04 95 56 51 60].

La décision qui interviendra à l'issue de la procédure sera soit une autorisation environnementale assortie du respect de prescriptions, soit un refus. Le préfet est l'autorité compétente pour prendre cette décision.

N° 43

SCA AGNELLU E CAPRETTU DI CORSICA

Société Coopérative

Agricole à Capital Variable

Siège social : Immeuble Castellani

CC St Joseph - BAT G - RDC Haut

CS 40913 - 20700 Ajaccio cedex 9

N° Agrément : 10357

SIREN : 503 624 017

L'assemblée générale extraordinaire du 29/12/2025 a approuvé :

L'ajout des services suivants à l'article 3 portant sur l'objet social de la coopérative :

Transformation et conservation de viandes de boucherie, portant spécifiquement sur des carcasses d'ovins et de caprins issues des éleveurs apporteurs de la coopérative, comprenant notamment la réception des carcasses, la découpe, le désossage, le conditionnement, la préparation et la conservation de viandes fraîches, réfrigérées ou congelées destinées à la consommation humaine, ainsi que toutes activités connexes ou complémentaires. [CODE APE 10.11Z]. Organisation de la collecte des animaux en vif, des exports en vif, et des programmations d'abattages. La modification de la date de clôture désormais fixée au 31 décembre.

Pour avis, La présidente,
Rose ROGLIANO.

N° 44



S.C.P MAMELLI

27, rue Principale

Saint-Florent [20217]

04.95.37.06.00

office.mamelli.20040@notaires.fr

MUTATION DE FONDS

Par acte authentique reçu sous le sceau de l'état par Maître Sophie MAMELLI, officier public, Notaire à SAINT-FLORENT, le 5 février 2026, il a été constaté.

La transmission par suite du décès de Monsieur Jules Etienne MARI, survenu à BASTIA, le 12 août 2025.

A : Madame Catherine MARI épouse AN-DREANI, demeurant à Penta Di Casinca [20213], Villa Santa Catalina, Folelli.

Du fonds de commerce de résidence de tourisme hôtelière, exploité à TAGLIO-ISOLACCIO [20230], connu sous l'enseigne « MARE E SOLE » pour l'exploitation duquel le défunt était immatriculé sous le numéro 496 511 650 au RCS de BASTIA.

L'entrée en jouissance est fixée au 12 août 2025.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans DIX jours suivant la dernière en date des publications légales en l'étude du notaire soussigné.

Pour insertion.
Le Notaire.

N° 45

**ANGE-PAUL LEONELLI**

Avocat

5, Rue César Campinchi

20200 Bastia

Tél. 95.31.69.67

cabinet.leonelli@gmail.com

CONSTITUTION DE SOCIETE

Aux termes d'un acte SSP en date à CALENZANA du 16 février 2026, il a été constitué sous la dénomination sociale « SCI MAËS 23 » une Société Civile Immobilière ayant pour objet : L'acquisition, la prise à bail, la gestion, la location et l'administration de tous immeubles et biens immobiliers.

Le siège social est fixé à CALENZANA [20214] Route du stade, U Piobbu.

La durée de la société qui prendra cours à dater de son immatriculation au registre du commerce est fixée à 99 années.

Les associés n'ont effectué que des apports en numéraire dont le montant s'élève à la somme de 1.200 Euros.

Le capital ainsi formé est divisé en 120 parts sociales de 10 Euros chacune entièrement souscrites et intégralement libérées, lesquelles ont été réparties entre les associés dans la proportion de leurs apports.

La société est gérée et administrée par Monsieur Franck, Rémy, Jean-Jacques MAES, demeurant à CALENZANA [20214] Route du stade, U Piobbu, né le 25 février 1990 à MANOSQUE (Alpes de Haute-Provence), lequel jouit vis à vis des tiers des pouvoirs les plus étendus pour contracter au nom de la société et l'engager pour tous actes et opérations entrant dans l'objet social sans limitation.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis et mention,
Le Gérant.

N° 46

A TRIBBIERA

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 5000 euros

Siège social : Ldt La Vallée du Fango

Lieu-Dit Vallée du Fango

20200 Ville Di Pietrabugno

897 944 609 R.C.S. Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 30/09/2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis,
La Gérance.

N° 47

KYRN EDITIONS

SARL au capital de 65.000 €

Siège : Lieu-Dit Ricanto

20000 Ajaccio

384517553 RCS d'Ajaccio

Par décision de l'AGO du 31/12/2025, il a été décidé d'approuver les comptes de liquidation, donné au liquidateur Mme ALFONSI SANDRA PAULINE ANGELE, 5, PARC BELVEDERE, 20000 AJACCIO, quitus de sa gestion et décharge de son mandat et constaté la clôture de liquidation au 31/12/2025. Radiation au RCS d'Ajaccio.

N° 48

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la Société SASU MONETA HOLDING, au capital de 1000 €.

Siège : 42, AVENUE DOCTEUR FRANCHINI, 20090 AJACCIO.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'AJACCIO.

Objet social : La Société a pour objet directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger :

L'activité de société holding, en ce compris la prise de participation, directe ou indirecte, la réalisation d'investissements [y compris immobiliers] et le montage et la structuration d'opérations d'investissement ;

La gestion, l'administration et la cession/ou la liquidation, dans les meilleures conditions, de ces participations ;

Le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule soit avec des tiers, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou de droits sociaux, de fusion, d'alliance, de société en participation, de fonds d'investissement ou de prise ou de dation en location ou en gérance de tous biens ou droits autrement, y compris par le recours à tout instrument financier, en France et à l'étranger.

Et, plus généralement, toutes opérations financières, commerciales, mobilières et immobilières, apports en société, souscriptions, achats de titres, parts ou intérêts, constitution de sociétés et, éventuellement, toutes autres opérations commerciales ou industrielles se rapportant directement ou indirectement à l'un des objets ci-dessus ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

Le montant des apports en numéraire s'élève à 1000 €.

Chaque action donne droit à une voix. La cession des actions de l'associé unique est libre.

Président : Monsieur Christophe NASEDDU-MONETA, demeurant, HAM DE SAN BENEDETTO, 20167 ALATA.

N° 49

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce n°75, parue dans "l'Informateur Corse Nouvelle", semaine du 13/02/2026, N° 7121, concernant la Société PIETRA ROSSA.

Il fallait lire : Par AGE du 10/02/2026.

Et non : Par AGE du 01/02/2021.

Il fallait lire : Transférer le siège social Route de Monticello, Ld Facciole, 20220 SANTA REPARATA DI BALAGNA.

Et non : U Badru, 20220 Speloncato, comme cité par erreur.

Le reste sans changement.

N° 50

KYRN EDITIONS

SARL au capital de 65.000 €

Siège : Lieu-Dit Ricanto

20000 Ajaccio

384 517 553 RCS d'Ajaccio

Par décision de l'AGE du 31/12/2025, il a été décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur Mme ALFONSI SANDRA PAULINE ANGELE, 5, PARC BELVEDERE, 20000 AJACCIO, et fixé le siège de liquidation au siège social où seront également notifiés actes et documents. Mention au RCS d'Ajaccio.

DEPOSEZ VOS ANNONCES :

al-informateurcorse@orange.fr

N° 51

**SCP MAMELLI**

Notaires

20217 Saint-Florent

Tel : 04.95.37.06.00

office.mamelli.20040@notaires.fr

**RESILIATION
LOCATION-GERANCE
ET AVIS DE CESSIION**

Aux termes d'un acte authentique reçu sous le sceau de l'Etat par Maître Vanina MAMELLI, officier public, Notaire à SAINT FLORENT [20217], le 30 janvier 2026, enregistré au SDE de BASTIA le 05/02/2026 dossier 2026 00002064, référence 2026 N 00070.

La Société VITO CORSE, SAS au capital de 8.000.000 €, dont le siège est à PUTEAUX [92800], 6 place des Degrés, Tour Landscape, identifiée au SIREN sous le numéro 518 094 784 et immatriculée au RCS de NANTERRE.

A résilié à compter du 30 janvier 2026 le contrat de location gérance conclu avec la société ENERGIE DI CORSICA, SAS au capital de 100,00 euros, dont le siège est à CASTINETA [20218], place de l'église, identifiée au SIREN sous le numéro 818 009 144 et immatriculée au RCS de BASTIA, aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er février 2021 ;

A cédé à la Société STATION GIAMAR-CHI BASTIA, SAS au capital de 500,00 €, dont le siège est à BASTIA [20600], avenue de la Libération, Immeuble Santa Maria, identifiée au SIREN sous le numéro 933 356 776 et immatriculée au RCS de BASTIA.

Le fonds de commerce de VENTE DE CARBURANT AU DETAIL sis à Avenue de la Libération - 20600 BASTIA, connu sous le nom commercial Station VITO LUPINU, et pour lequel il est immatriculé au RCS de BASTIA, sous le numéro 518 094 784 00049, moyennant le prix principal de 60.000,00 euros, soit :

- Pour les éléments incorporels : 35.000,00 euros.

- Pour le matériel : 25.000,00 euros.

Propriété et jouissance le 30 janvier 2026

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans DIX jours suivant la dernière en date des publications légales en l'étude du notaire soussigné.

Pour insertion,
Le notaire.

N° 52

**AVIS DE LOCATION
GÉRANCE**

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à Porto-Vecchio, en date du 11 février 2026, la Société l'Altru Versu dont le siège social est les 4 chemins, Rue Giudice di Cinarca, 20137 Porto-Vecchio, représentée par Mr Jean Marc Susini, gérant immatriculé au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio sous le numéro 879 998 300, a donné en location-gérance à la société TRANSMONTANO TAPAS, Société par actions simplifiée au capital de 350.00 Euros représentée par son gérant, Madame CASTELLI Noelle, un fonds de commerce café, bar avec vente de boissons alcoolisées et non alcoolisées, petite restauration sur place, organisation de soirées à thème, pour une durée de : un an à compter du 11/02/2026, prorogable ensuite, à défaut de dénonciation, par tacite reconduction d'année en année.

Pour unique insertion,
Le locataire-gérant.

N° 53

AVIS

Par acte SSP du 30/01/2026, enregistré au Service de la publicité foncière et de l'enregistrement de BASTIA, le 09/02/2026, bordereau N° 2B04P312026A00125, case N° 202600002145. LA.SOC.A.MA, SAS au capital de 2.000 €, sise ZA de Tragone, 20620 BIGUGLIA, N°844889980 RCS de BASTIA, représentée par M. VILLORESI Christian, a vendu à SOCOCAF, SAS au capital de 1.000 €, sise ZA du Vazzino - LD Cavone - 20000 AJACCIO, N° 899445316 RCS de AJACCIO, représentée par Mme CHIARI épouse PANTALACCI Gabrielle, une branche complète et autonome d'activité d'un fonds de commerce de VENTE AMBULANTE AU DETAIL DE CAFES, THES, INFUSIONS, CHOCOLATS ET DERIVES, notamment, certains des éléments corporels et incorporels en dépendant, moyennant le prix de 195.000 €.

L'entrée de jouissance a été fixée au 30/01/2026. Les oppositions éventuelles seront reçues dans les dix jours, de la dernière en date des publications légales au : Maître CATHERINE CRISTOFARI - 4, Rue Prosper Merimé - 20000 Ajaccio.

N° 54

AVIS

Par acte sous seing privé en date du 20 décembre 2025, il a été fait l'apport de l'entreprise individuelle M. Jean-charles POGGI, exerçant l'activité de restauration traditionnelle, sis Plage Sainte Restitude, 20260 Lumio, immatriculé au RCS de BASTIA sous le numéro 332.892.728, à la société LE PAIN DE SUCRE dont le siège social est sis 615, Strada Territoriale, 20260 Lumio, immatriculée au RCS de Bastia sous le n° 994.012.938, pour un montant de 121.039 euros.

L'actif apporté est de 249.389 € dont 2.037 € de créances clients et 8.947 € de créances diverses pour un passif de 128.350 €.

Cet apport a été rémunéré par l'attribution de 121.039 actions de valeur nominale de 1 euro chacune, entièrement libérées, créées à titre d'augmentation de capital. Les déclarations de créances se feront auprès du Tribunal de Commerce de Bastia.

N° 55

THISTrip

SAS au capital de 20000 €

Siège social : 22, bd Tino Rossi

20000 Ajaccio

985 157 973 RCS d'Ajaccio

Aux termes de l'AGE en date du 24/02/2025 l'associé unique a décidé de modifier le capital social en le portant de 20000 € à 20180 €
Mention au RCS d'Ajaccio.

N° 56

A TRIBBIERA

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 5000 euros

Siège social : Ldt La Vallée du Fango

Lieu-Dit Vallée du Fango

20200 Ville Di Pietrabugno

897 944 609 R.C.S. Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 30/09/2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis, La Gérance.

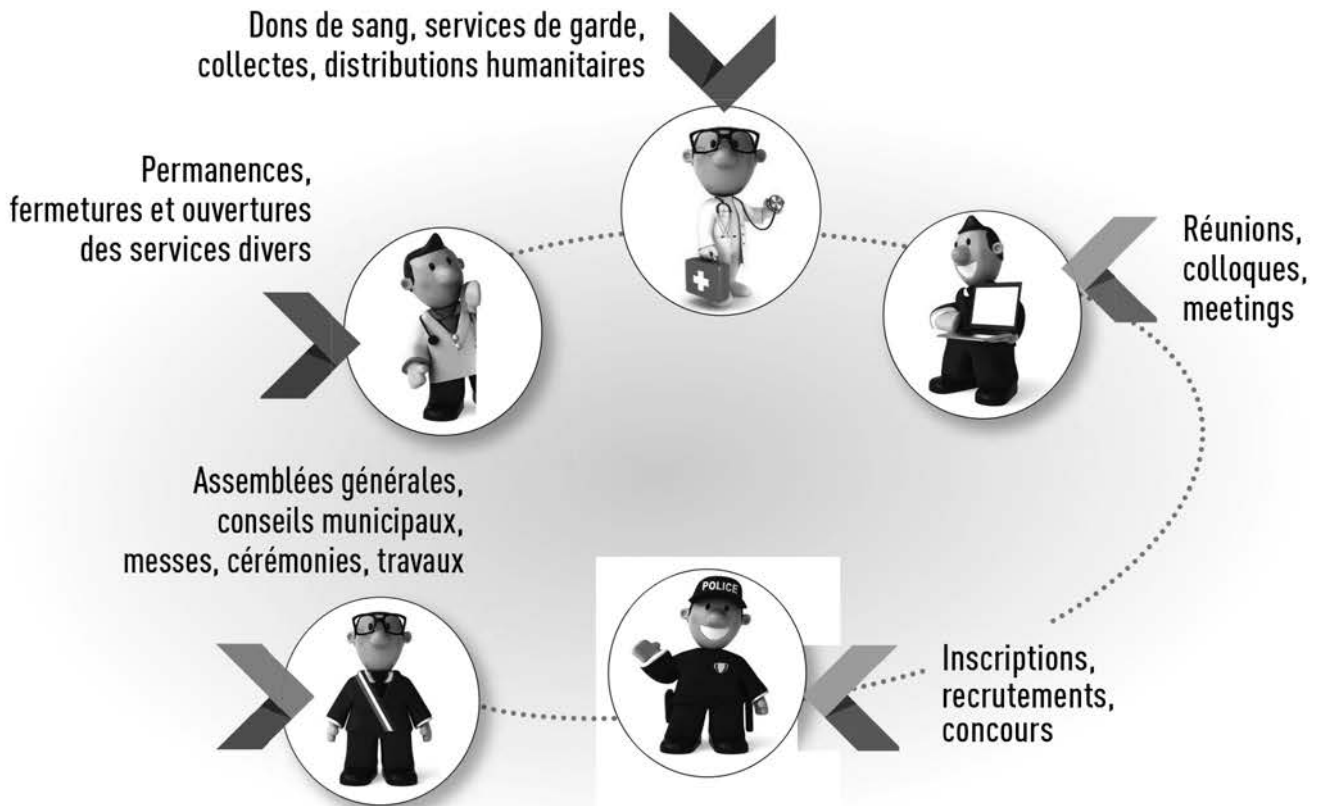
POUR ANNONCER GRATUITEMENT
LES **RENDEZ-VOUS**
DE VOS **ASSOCIATIONS**
ET **COMMUNES**



**SERVICE
GRATUIT**

www.icn.corsica/publier-une-info

L'agenda en ligne de votre commune ou de votre association



POUR COMMUNIQUER
DANS L'AGENDA DE MA COMMUNE

JE ME RENDS SUR

www.icn.corsica/publier-une-info



Future centrale du Ricanto Le chantier entre dans le dur



Photo Manon Perelli

La construction de la future centrale du Ricanto entre dans sa phase concrète. Lancés en novembre 2024, les travaux sont désormais en phase de génie civil. «*Nous sommes en train de terminer les fondations et de monter les élévations des bâtiments principaux*», indique Cédric Dupuis, directeur du projet de la construction de la nouvelle centrale du Ricanto pour EDF PEI à l'occasion d'une visite de chantier. Sur le terrain situé en face de l'actuelle centrale thermique, le ballet est permanent. Engins de terrassement, foreuses, grues et équipes d'ouvriers s'affairent sans relâche pour concrétiser ce projet sur lequel les équipes d'EDF PEI planchent depuis près d'une dizaine d'années. Cette nouvelle centrale, qui a nécessité 800 millions d'euros d'investissement, doit signer la fin du fioul lourd et transformer en profondeur la production thermique en Corse. Si elle affichera une puissance de 130 mégawatts, semblable à celle de l'actuelle centrale du Vazzio, elle fonctionnera en effet à la biomasse liquide. «*Cela va permettre de réduire fortement les impacts environnementaux, en particulier améliorer la qualité de l'air et décarboner la production d'électricité sur l'île*», explique Cédric Dupuis en dévoilant que la nouvelle centrale vise 95 % de particules en moins, 65 % d'émissions de CO₂ en moins, aucune émission de soufre et plus de 90 % d'économie d'eau douce, soit environ 350 000 m³ par an. «*Ce combustible végétal permet de lutter contre le réchauffement climatique*». Issu de résidus de colza destinés à l'alimentation animale, il répondra aux critères européens de durabilité et de traçabilité et

Dans la zone industrielle du Vazzio, à Ajaccio, la construction de la future centrale du Ricanto avance désormais à vue d'œil.

Mené par EDF PEI, ce chantier de 800 millions d'euros doit permettre de tourner la page du fioul lourd et d'engager une transformation durable de la production électrique en Corse.

sera certifié RED II. Inodore et biodégradable, il réduit aussi les périmètres de danger. La future centrale ne sera ainsi plus classée Seveso, ce qui représente, selon l'entreprise, un «*impact très positif*» pour les riverains et les salariés. Conçue pour s'intégrer au mix énergétique insulaire, la future centrale modulera de plus sa production et lorsque les barrages ou le solaire suffiront à couvrir la demande, le thermique s'effacera. «*La centrale est dimensionnée pour s'adapter à la production globale de l'île*». Les moteurs resteront compatibles avec le gaz ou le fioul afin de préserver une capacité d'adaptation en cas d'évolution du contexte énergétique. Le choix a également été fait de s'appuyer sur les infrastructures déjà existantes plutôt que de tout reconstruire. L'oléoduc Aspretto Vazzio et les cuves actuelles seront réutilisés et les lignes électriques demeureront en place, la puissance de la nouvelle installation étant proche de celle de l'ancienne. «*Ce site a un gros intérêt car il permet de récupérer beaucoup d'infrastructures existantes*». Les huit moteurs à haut rendement, fabriqués à Saint Nazaire dans l'usine Everllence, sont arrivés à Ajaccio par

bateau début février. Leur transport jusqu'au Vazzio a nécessité un an et demi de préparation millimétrée. «*Ces acheminements se feront de nuit pour gêner le moins possible la circulation. C'est une opération qui va durer un mois environ.*» Chaque moteur fera en effet l'objet d'un convoi exceptionnel de 25 mètres de long pour 450 tonnes. Grâce à une remorque automotrice, ils seront transportés jusqu'à la zone industrielle du Vazzio, où ils seront stockés temporairement sur le parking d'une jardinerie avant leur installation au début de l'été dans le bâtiment principal. Lequel a d'ailleurs bien avancé ; ses fondations sont achevées, des éléments préfabriqués commencent à être installés autour de celles-ci pour compléter la structure tout en optimisant les délais. «*Ce mode de construction permet de gagner beaucoup de temps et de ne pas couler ces éléments sur place, d'autant plus que nous sommes limités en place*». À côté de cet édifice, un bâtiment administratif accueillera à terme la salle de commande, l'atelier et les espaces dédiés au personnel. La mise en service de la future centrale est attendue fin 2027 ou début 2028. Une période transitoire de six à huit mois permettra de faire fonctionner les deux centrales en parallèle, avec un démarrage progressif des moteurs pour sécuriser le basculement. À terme, une centaine d'emplois seront nécessaires pour son fonctionnement quotidien. Les effectifs seront principalement issus des équipes actuelles de la centrale du Vazzio, qui devront toutefois suivre des formations avant la grande transition, puis durant la première année de fonctionnement. ■ **Manon PERELLI**

Le Sénat trace la voie vers la création d'un CHU en Corse

C'est une nouvelle étape vers la création d'un Centre hospitalier universitaire (CHU) en Corse. La proposition de loi portée par le député de la 2^e circonscription de Corse-du-Sud, Paul-André Colombani, a été adoptée à l'unanimité par le Sénat le 12 février dernier, après avoir déjà recueilli les faveurs de l'Assemblée nationale en décembre 2024. Inscrit dans le cadre de la niche parlementaire du groupe Union centriste à l'initiative du sénateur de Haute-Corse Paulu Santu Parigi, le texte prévoit qu'à horizon 2030 chaque région dispose d'au moins un CHU. Devant l'hémicycle du Palais du Luxembourg, Paulu Santu Parigi a rappelé que la Corse est aujourd'hui la seule région à ne pas disposer d'un tel équipement. Un déficit qui pèse lourdement sur la réalité insulaire. «*Il est des distances que l'on mesure en kilomètres. Il en est d'autres, plus cruelles, que l'on mesure en chances: chance de vivre, de guérir, d'être pris en charge à temps*», a-t-il argumenté, regrettant qu'en Corse «*trop souvent, la santé se heurte à une frontière invisible*». «*Chaque année, près de 35 000 Corses doivent traverser la mer pour se soigner*», a-t-il poursuivi, dénonçant un système qui «*fait du soin une épreuve et normalise cette double peine*», citant en parallèle le préambule de la Constitution de 1946: «*La nation garantit à tous l'égalité sanitaire*». Un principe d'égalité sur lequel le sénateur de Corse-du-Sud, Jean-Jacques Panunzi, a souhaité lui aussi insister. «*La santé n'est pas un privilège, mais un droit fondamental*», a-t-il affirmé, estimant qu'«*aujourd'hui encore, en Corse, ce droit n'est pas pleinement garanti*» et que, de facto, créer un CHU «*n'est pas un luxe mais une nécessité*». En écho, la ministre de la Santé, Stéphanie Rist, a reconnu que «*l'ambition de créer un CHU en Corse est légitime*» et que la situation actuelle n'est «*ni soutenable, ni satisfaisante, ni juste pour les patients*». Mais elle a toutefois prévenu que «*créer un CHU est un processus très long*». «*À ce stade, l'écosystème corse, malgré ses qualités, ne répond pas encore à l'ensemble des critères et il apparaît peu probable qu'il y réponde d'ici 2030*», a-t-elle souligné. «*Une autre voie est possible et me semble souhaitable: celle d'une universitarisation progressive. Il s'agit de créer sur le territoire corse de véritables ressources d'encadrement universitaire, en priorisant les spécialités et les filières les plus nécessaires, et en renforçant les coopérations avec les CHU et les UFR santé existants*», a-t-elle indiqué. La ministre a annoncé avoir «*signé une lettre de mission de préfiguration*» afin «*de faire émerger une première génération de médecins universitaires en Corse*». En précisant que «*Cette universitarisation n'est pas une alternative au CHU, elle en est le chemin le plus crédible*». ■ **Manon PERELLI**



Il fut un temps où les trains qui arrivaient à l'heure ne constituaient pas un sujet d'info. C'est en train de changer. Quoi qu'il en soit, en matière de transports maritimes, particulièrement entre la Corse et la Sardaigne, on en est au point où le fait qu'un bateau lève l'ancre comme prévu constitue un événement qui mérite qu'on lui consacre un article. On a pu le vérifier tant dans la presse corse que dans la presse sarde. Ainsi le 14 février, *L'Unione sarda* annonçait par exemple que le navire *Bunifazziu* avait quitté le port de Santa Teresa Gallura. Bien que son intérêt économique soit régulièrement rappelé et qu'elle fasse l'objet d'une délégation de service public, la ligne Bonifacio-Santa Teresa a vu sa fiabilité se dégrader considérablement lors des deux dernières années, au détriment des usagers et notamment des entreprises ou des travailleurs transfrontaliers qui opèrent entre les deux «îles sœurs». À la fin de l'été 2025, la situation semblait devoir s'améliorer avec justement la mise en service du *Bunifazziu*, destiné à remplacer le *Giraglia*, qui resterait cela dit en réserve. Avant même que le mauvais temps ne s'en mêle, le nouveau bateau essayait quelques couacs. Ce sont des choses qui arrivent. Fin 2025, il y avait cela dit de l'espoir. Théoriquement, la ligne s'appuie sur trois navires: le *Bunifazziu* et le *Giraglia* de la Moby et l'*Ichnusa* de l'Ichnusa Lines censé prendre du service le 16 janvier 2026. Cocagne! Il y en aurait forcément au moins un d'opérationnel. Dans les faits, on a dû admettre que, parfois, 1+1+1 = 0. Le 28 janvier 2026, le *Bunifazziu* devait se retirer de la ligne, dans l'attente d'un renouvellement de sa certification internationale. L'*Ichnusa*, qui aurait dû le remplacer, était retenu à Gênes pour des travaux de maintenance qui se prolongeaient et le *Giraglia* nécessitait une autorisation des autorités françaises qui se faisait attendre. C'est ainsi que début février, raconte la *Nuova Sardegna*, des travailleurs transfrontaliers n'ont eu d'autre solution que de louer les services de propriétaires de semi-rigides pour franchir les Bouches de Bonifacio. Après quoi, la météo défavorable s'en est mêlée. Un retour à la normale semble s'amorcer, mais la Confindustria Sardegna en appelle à l'État italien comme à la Région autonome de Sardaigne pour que soit mise en œuvre une révision en profondeur de la gestion de cette liaison. ■ **AN**

Les chiffres de la semaine

32,70

M€ collectés par la Fondation du patrimoine en 2025 (+ 22% en un an) grâce à 105526 dons et 1080 collectes de dons ouvertes cette même année (+4%). Le mécénat a pour sa part progressé de 18% (+2,30 M€) et atteint 15 millions d'euros grâce au soutien réitéré d'entreprises de toutes tailles implantées sur tout le territoire français. Les ressources totales ont atteint 168,70 M€ en 2025, affichant une progression de 32% par rapport à 2024. La délégation Corse de la fondation a pu mobiliser 2,38 M€ pour soutenir des projets de restauration sur l'ensemble du territoire en 2025, dont 1,10 M€ de dons directs issus des collectes en cours.

90%

des Français estiment que posséder une voiture coûte aujourd'hui trop cher, selon une étude de l'assureur en ligne Leocare réalisée en partenariat avec Discurv auprès d'un échantillon de 1000 personnes. 43% jugent même la facture excessive. Assurance, entretien, carburant: 62% estiment que les frais d'usage de leur véhicule ont considérablement progressé au cours des cinq dernières années. L'assurance du véhicule concentre aujourd'hui une partie des arbitrages budgétaires et c'est sur ce poste que les automobilistes rognent le plus: 48% des sondés placent le plafond du raisonnable entre 40 et 60 € par mois, 32% le situent en dessous de 40 € et près de 28% disent envisager de rouler sans assurance, malgré les risques encourus.

43%

des employeurs territoriaux avaient l'intention de recruter en 2025, contre 51% en 2024 et en cette fin de mandat, 54% n'envisageaient pas de recruter selon les résultats du 10^e Baromètre HoRHizons de la Coordination des employeurs territoriaux; l'enquête a été menée auprès de 1006 collectivités de tous types, de la commune de moins de 3500 habitants à la région.

Santé

Effort accru pour la lutte contre le tabagisme

Le 16 février 2026, à l'occasion du lancement de la campagne Devenir ex-fumeur qui se poursuivra jusqu'au 15 mars, Santé publique France a publié les nouvelles estimations de la mortalité attribuable au tabagisme en France en 2023. Plus de 68 000 décès prématurés étaient attribuables au tabagisme, soit 11 % de la mortalité totale [16 % chez les hommes et 6 % chez les femmes], confirmant que le tabac demeure la première cause de mortalité évitable dans le pays, malgré une légère diminution par rapport à 2015 (75 000 décès). «*La mortalité attribuable au tabac observée aujourd'hui est la conséquence d'habitudes tabagiques prises dans leur jeunesse par des générations d'hommes et de femmes qui atteignent l'âge où les maladies causées par le tabagisme ont une incidence élevée*» indique Santé publique France. Le cancer reste la première cause de mortalité liée au tabac, représentant 55 % des décès liés au tabac chez les femmes et 58 % chez les hommes. Par ailleurs, 1 décès sur 3 lié à une maladie respiratoire chronique et 1 décès sur 10 lié à une maladie cardiovasculaire ou neurovasculaire sont imputables au tabagisme. Il existe des disparités régionales importantes. Ainsi, des territoires ultramarins comme la Guadeloupe, la Martinique et la Guyane affichent une mortalité attribuable plus faible, alors que la mortalité attribuable à La Réunion est plus proche des taux observés en France métropolitaine où les régions Hauts-de-France, Grand Est et Corse affichent des taux de mortalité attribuable au tabac supérieurs de 40 % à celui de l'Île-de-France, région hexagonale la moins touchée. Ces situations contrastées mettent en évidence la nécessité d'adapter les politiques de santé publique aux territoires les plus vulnérables. En Corse, où le prix des cigarettes est désormais aligné sur le prix pratiqué dans l'Hexagone, en complément des dispositifs nationaux comme la campagne Devenir ex-fumeur ou l'accompagnement proposé toute l'année par Tabac info service, l'Agence régionale de santé (ARS) de Corse déploie une stratégie territoriale inscrite dans la Feuille de route Addictions 2025-2027 dont l'objectif est de prévenir l'entrée dans le tabagisme, notamment chez les jeunes, et de faciliter l'accès au sevrage pour tous, en particulier les publics les plus vulnérables. Parmi les actions concrètes pour accompagner l'arrêt, le renforcement du soutien au sevrage, l'accompagnement des parents fumeurs, en lien avec les acteurs de la petite enfance pour réduire l'exposition au tabagisme passif ou encore des consultations jeunes consommateurs (CJC) en faveur des territoires ruraux. ■ AN

Patrimoine

250 000 euros pour le couvent d'Orezza

La Fondation du patrimoine a dévoilé les onze projets de réhabilitation lauréats du prix Impact 2025 qui recevront une dotation globale de 2,2 millions d'euros. Au nombre des projets primés, dans la catégorie «prévention et sauvetage», celui relatif à la préservation des ruines du couvent Saint-François d'Orezza à Piedicroce, doté d'un prix de 250 000 euros. L'édifice, qui fut un centre des luttes pour l'indépendance corse au XVIII^e siècle, commença à perdre de sa superbe dans la première moitié du XIX^e siècle. Il abrita un temps une gendarmerie, puis durant la Seconde Guerre mondiale, les Italiens y installèrent un dépôt de vivres et de munitions. Il fut ensuite quasiment détruit lors d'un bombardement en 1943. Le projet vise à stabiliser ses ruines, restituer les sols, créer un parvis, assainir les maçonneries et mettre en place un éclairage discret afin de transformer ce site en lieu de mémoire vivant accessible au public, tout en respectant l'identité architecturale des vestiges. Les travaux devraient débuter fin 2026. ■ AN



Photo Nicolas Colombani



THÉÂTRE

Le Bourgeois gentilhomme

Monsieur Jourdain est un riche bourgeois en apparence comblé. Malheureusement pour lui et pour les siens, il est dévoré par l'ambition de s'élever au dessus de sa condition pour devenir un gentilhomme. Il embauche donc une foule de professeurs, répétiteurs afin d'apprendre la musique, la danse, l'escrime, la philosophie, s'offre une nouvelle garde-robe et courtoisie même une marquise veuve... Au grand désespoir de son épouse légitime qui voit les profiteurs plumer son nigaud de mari, mais aussi de sa fille Lucille qui est éprise de Cléonte, un jeune homme bien sous tous rapports mais qui, aux yeux de M. Jourdain, a l'immense tort de ne pas être noble. Jusqu'au moment où Cléonte, aidé de son valet, décide de tirer profit de la folie des grandeurs de M. Jourdain pour obtenir la main de Lucille. Créée en 1670 devant Louis XIV, la pièce aborde des thèmes qui des siècles plus tard sont toujours d'actualité : l'obsession pour les apparences

et le statut social, la conviction que l'argent peut tout acheter et que l'habit fait le moine, l'aveuglement face à ceux qui flattent pour mieux duper. Pour cette énième version de la comédie de Molière, le comédien et metteur en scène Bastien Ossart, spécialiste du théâtre baroque, a réalisé pour la compagnie Théâtre Les Pieds Nus une adaptation qui multiplie les clin d'œil : au monde du cirque, au cinéma de Tim Burton, au cabaret expressionniste, à la comédie musicale et au rock'n roll. Le tout en conservant l'esprit d'un spectacle total où le texte, le jeu d'acteur, la musique, les danses et pantomimes forment un tout. Il a également choisi d'entrecouper les scènes originales de petits intermèdes sous forme de commentaires directement joués à l'adresse du public, qui permettent de faciliter la compréhension de l'action pour les plus jeunes spectateurs. Au minimalisme des décors, dans l'esprit du théâtre de tréteaux, répond une débauche de costumes aussi chamarrés qu'extravagants. Pour tout public.

Le 20 février 2026, 20 h 30. Salle rouge, Spazi Jean-Paul de Rocca Serra, Porto-Vecchio.

i 04 95 70 99 95 & www.portivechju.corsica/evenement/le-bourgeois-gentilhomme-cie-theatre-les-pieds-nus/

MUSIQUE

Voce Ventu



En 1995, un groupe d'amis de longue date, issus pour la plupart de la Scola di cantu créée par Natale Luciani, fondaient le groupe Voce Ventu. Après avoir interprété des reprises de classiques de la chanson corse, le groupe passe à la création, avec la collaboration d'auteurs tels qu'Alain di Meglio. En 2005, l'album *Rughju Di vita* rencontre un succès tel qu'il débouche sur une tournée au Japon et un album *Tessi Tessi*, en collaboration avec la kotoïste Mieko Miyazaki et le violoniste Emmanuel Solans. Le groupe n'est toutefois pas de ceux qui cherchent à sortir un album ou à se produire à tout prix. Le public ne les oublie pas pour autant. Après la sortie de l'album *A u ritimu di e sperenze* en 2021 et une série de concerts jusqu'à la fin de l'année 2023, Voce Ventu a ouvert une parenthèse pour préparer son trentième anniversaire. Depuis septembre 2025, il a entamé une tournée pour célébrer avec le public insulaire ces 30 ans d'existence, au service d'une langue et une culture corses ancrées dans leur époque. L'occasion de revisiter l'ensemble de son répertoire discographique, avec de nouvelles orchestrations.

Le 21 février 2026, 21 h. Théâtre de Propriano.

i 04 95 76 70 00 & theatredepropriano.com



THÉÂTRE

L'art de ne pas dire

Auteur de *Le Pouvoir rhétorique* et *Logocratie* (éd. Seuil) le politologue Clément Viktorovitch a co-écrit avec le comédien et metteur en scène Ferdinand Barbet *L'art de ne pas dire*, une conférence-fiction portée à la scène. Pour son premier rôle au théâtre, Clément Viktorovitch interprète un conseiller en communication du président de la République. L'homme est brillant, talentueux mais aussi

arrogant, cynique. Mais voilà qu'il se retrouve brutalement évincé et que tout à coup, les portes se ferment, on se détourne de lui avec autant d'empressement qu'on en mettait autrefois à être vu en sa compagnie. Désormais abandonné, méprisé, il entreprend de se venger. Pour nuire à celui auquel il prodiguait ses conseils, il décide de tout révéler lors d'une conférence, d'exposer les manipulations, fourberies et autres déloyautés dont ils ont pu user au fil des années, d'exposer en pleine lumière les coulisses peu reluisantes du pouvoir... *L'art de ne pas dire* est un spectacle nourri par plus de 15 ans passés à étudier la vie politique, à décortiquer les discours de nos représentants et les procédés rhétoriques et autres «éléments de langage» utilisés afin de manipuler un auditoire. «*Ce spectacle est bien sûr, pour nous, l'occasion de continuer à transmettre des outils d'analyse et d'autodéfense intellectuelle, expliquent Clément Viktorovitch et Ferdinand Barbet. Mais au-delà, ce que nous interrogeons, c'est la place même du discours dans notre vie politique. Quand les mots sont vidés de leur contenu, quand la communication se résume à un art de ne pas dire, comment se forger une opinion ? Est-il encore possible, seulement, de débattre ? Et même : que devient la démocratie, quand la parole n'est plus utilisée pour éclairer ce qui a été décidé, mais au contraire... pour l'obscurcir ?*»

Le 24 février 2026, 20 h. Théâtre L'Empire, Ajaccio.

i 04 95 50 40 86 & espace-diamant.ajaccio.fr

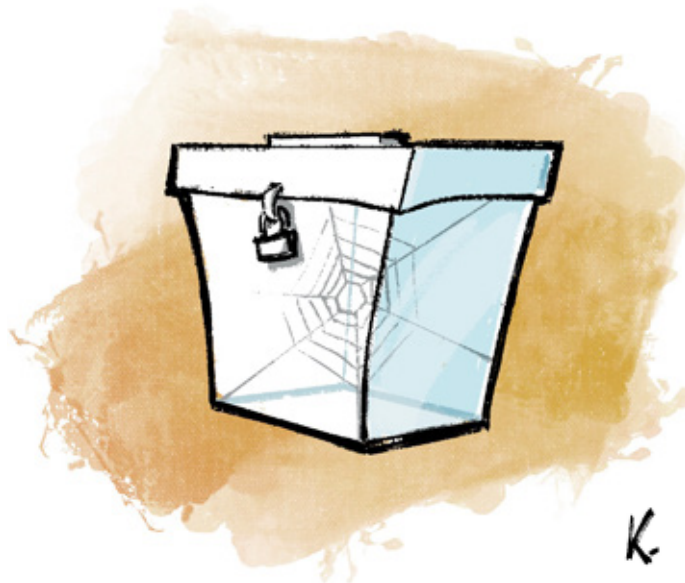
Le 26 février 2026, 20 h 30. Centre culturel Alb'Oru, Bastia.

i 04 95 47 47 00 & agenda.bastia.corsica

Crunaca impisirata

Chronique inquiète
par Christophe GIUDICELLI

Élections : le coût de l'abstention



Les 15 et 22 mars prochains, près de 50 millions d'électeurs sont invités à se rendre aux urnes pour choisir leur maire. Mais combien d'entre eux se déplaceront-ils vraiment ? Si les candidats battent le pavé et la campagne en tentant d'anticiper les résultats à coups d'arithmétique électorale, ce sont surtout les abstentionnistes qui gagnent du terrain depuis des années, scrutin après scrutin.

Pour rappel, au niveau national, l'abstention lors des élections municipales ne concernait que 26,1 % des électeurs en 1959, contre 58,6 % en 2020. Elle a atteint 28 % à l'élection présidentielle de 2022, contre 15 % en 1965. Et elle s'élevait à 48,5 % lors des européennes de 2024 et à 53 % aux législatives de 2022 [contre 22 % en 1958]. Les 33 % d'abstention enregistrés lors des législatives anticipées de 2024, après la dissolution de l'Assemblée nationale, font figure d'exception et ramènent la participation à des niveaux du début des années 2000.

La Corse n'échappe pas non plus à cette tendance. S'il y a encore un demi-siècle les urnes insulaires comptaient parfois plus de bulletins que d'électeurs, la dynamique s'est aujourd'hui inversée. Entre 48 % et 61 % d'abstention ont été enregistrés lors des législatives de 2022 selon les circonscriptions. Aux élections territoriales de 2021, l'abstention atteignait 41 %, soit un peu plus de 98 000 électeurs, contre 33 % en 2015 et 25 % en 2004.

L'île fait même désormais partie des régions françaises où l'abstention est la plus forte, à l'exception notable des municipales. Pourtant, là aussi, les chiffres progressent. Seulement 18 % d'abstention à Bastia lors de l'élection de Gilles Simeoni en 2014, mais 36 % en 2020. À Ajaccio, la réélection au premier tour de Laurent Marcangeli en 2020 s'est faite avec un taux de participation de seulement 35 % ; c'était cela dit au beau milieu de l'apparition du Covid et en l'absence de masques.

Deux élections récentes nous rappellent toutefois que lorsque les machines électorales tournent à plein régime, ce qui a également été le cas lors des dernières législatives avec la présence du Rassemblement National au second tour, les électeurs se déplacent davantage aux urnes, sous l'impulsion des partis politiques et des candidats. Il ne faut pas non plus négliger la mécanique des procurations, qui joue un rôle non négligeable dans les résultats, particulièrement sur l'île, pour décrocher des succès électoraux.

L'abstention semble aussi être une question d'âge et de di-

plôme. Selon une étude de l'Insee, 54 % des électeurs de plus de 70 ans votent systématiquement à chaque élection, contre 25 % chez les moins de 25 ans. Les électeurs les plus diplômés se rendent également davantage aux urnes : 43,7 % en 2022 contre 28,8 % pour les personnes sans diplôme. À chaque scrutin, l'abstention interroge et fait l'objet de nombreux commentaires. À défaut de choisir massivement leurs élus, les électeurs qui se déplacent choisissent surtout leurs élections : municipales et présidentielle en tête, encore que, nous dit encore l'Insee, les électeurs de Corse se mobilisent moins pour les présidentielles que ceux de l'Hexagone. Pour autant, les raisons de l'abstention sont multiples : défiance envers les responsables politiques, sentiment d'inutilité du vote, désintérêt pour l'offre électorale ou encore abstention assumée comme acte politique. L'abstentionisme gagne progressivement du terrain, au point d'être aujourd'hui surnommé « le premier parti de France ». Car derrière ce qui peut apparaître comme une simple statistique électorale, l'abstention n'est pas sans conséquences et a un coût pour nos démocraties : légitimité affaiblie des élus, confiscation du pouvoir par les partis disposant du plus grand nombre de militants ou de ressources pour mobiliser l'électorat, ou encore creusement d'un fossé entre dirigeants politiques et population. Avec, en toile de fond, le risque de crises politiques, de difficultés de gouvernance ou de protestations sociales au sein d'une population qui ne reconnaît plus la légitimité du pouvoir en place.

On pourrait dire : « l'électeur n'a qu'à voter ». Le reproche est facile. La critique aussi, lorsque certains groupes parlementaires érigent eux-mêmes l'abstention en stratégie sur les bancs de l'Assemblée nationale ou en arme de négociation politique. Il ne faut pas oublier non plus que l'abstention peut faire les affaires de certains partis et élus : le clientélisme coûte moins cher et extrêmes et populistes peuvent donner l'impression de vagues électorales dans une France qui, parfois, se contente de regarder les scrutins de loin. La question du vote obligatoire revient régulièrement dans le débat public. En France, seuls les grands électeurs pour les élections sénatoriales y sont soumis et s'exposent à une amende de 100 euros. En Belgique, au Luxembourg ou encore en Grèce, le vote est également obligatoire : les taux de participation y restent élevés, même si les sanctions, souvent des amendes de quelques dizaines d'euros, sont peu appliquées. Le prix de la démocratie ? ■

Faire des économies, c'est facile...

Isolez votre toit jusqu'à 24€/m² !

Calculez votre Prime sur corse.edf.fr/agirplus/
et demandez un devis à une entreprise Agir Plus labellisée RGE.



SCANNEZ-MOI !
*Retrouvez toutes
nos solutions Agir Plus.*

L'énergie est notre avenir, économisons-la !
L'energia hè u nostru avene, tenimula à contu.